

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Caution transpondeurs gymnase

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le vingt-et-un juillet à 18H00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de Mme Sandra FRANCONY, 1ère Vice-présidente.

Présents : MMES MRS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). BOIS (Pouvoir S. FRANCONY). CHAON. MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). TAVEL (Pouvoir F. MANTEL). VANBERLVIET.

Le Président :

Explique à l'assemblée qu'un système de contrôle d'accès électronique a été installé au gymnase de Novalaise afin d'améliorer la sécurité et de faciliter la gestion de l'accès des associations ;

Précise que dans ce cadre, chaque association disposera d'un ou plusieurs badges ou transpondeurs, lui permettant l'accès au gymnase sur des créneaux fixés préalablement ;

Propose que celles-ci versent une caution de 100€ en contrepartie des transpondeurs qui leurs seront distribués.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le principe de versement d'une caution par les associations détentrices d'un transpondeur,

FIXE le montant de la caution correspondante à 100€ par transpondeur,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

